

220C4756
US4595061015-FS1236

2 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 novembre 2020, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 octobre 2020, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 12 804 870 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC représentant autant de droits de vote, soit 9,95% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs & Co. LLC	12 099 595	9,40
United Capital Financial Advisers, LLC	303 507	0,24
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	260 667	0,20
Goldman Sachs International	132 120	0,10
Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH	7 100	0,01
Goldman Sachs Asset Management International	1 477	ns
Goldman Sachs Asset Management (Hong Kong) Ltd	382	ns
Folio Investments Inc.	22	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	12 804 870	9,95

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 10 777 100 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

¹ Sur la base d'un capital composé de 128 663 060 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir 336 900 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 300 000 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC résultant de la détention de contrats de « *call option* » exerçables à tout moment jusqu'au 19 février 2021, portant sur autant d'actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au prix unitaire par action 140,00 USD ; et
- 36 900 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC résultant de la détention de contrats de « *call option* » exerçables à tout moment jusqu'au 20 novembre 2020, portant sur autant d'actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au prix unitaire par action 135,00 USD ; et

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 1 124 815 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 566 235 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre de 15 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 12 mai 2022 et le 28 octobre 2030 ;
- 554 380 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre de 11 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 15 janvier 2021 et le 31 décembre 2030 ; et
- 4 200 actions INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC au titre de 3 contrats « *puts warrant* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 31 décembre 2030, à des prix unitaires par actions compris entre 143,8470 USD et 155,4821 USD.